

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260401-ACTE202602715-DE

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	027	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 26 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 ^{er} avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 26 mars 2026	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. BREHIER, MME RAFOUJALT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PICARD, MME VINCENT, M. GONCALVES et M. GOUSSEFF, formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 29	Absents représentés : MME PALA par MME DELAVOIX.
PRÉSENTS : 24	Absents excusés : M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES
VOTANTS : 25	Absent : M. CHATTAHI
	M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (A.M.F.) ET À L'UNION DES MAIRES DE L'ESSONNE (U.M.E.)

M. FRIMON-RICHARD, Maire de la commune d'Egly, expose à l'assemblée qu'à chaque changement de Maire, il convient de renouveler les adhésions à l'Association des Maires de France (A.M.F.) et à l'Union des Maires de l'Essonne (U.M.E.).

Il rappelle que l'Association des Maires de France (A.M.F.) a été créée en 1907 et a été reconnue d'utilité publique dès 1933. Elle est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours préserver les intérêts des collectivités et leurs groupements.

Il ajoute que l'Union des Maires de l'Essonne (U.M.E.) est la représentation de l'Essonne au sein de l'A.M.F. et que ces associations ont une mission d'information et de conseil.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT l'obligation de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de France (A.M.F.) et à l'Union des Maires de l'Essonne (U.M.E.) pour la durée du présent mandat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association des Maires de France (A.M.F.) et à l'Union des Maires de l'Essonne (U.M.E.) pour la durée du présent mandat.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 et des exercices suivants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 08/04/2026

et de la publication le : 09/04/2026

Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme

Le Maire d'Egly

Benoît FRIMON-RICHARD